

## CNDP et APEBI : Communiqué de Presse commun.

### La célérité des projets et le respect du droit ne sont pas incompatibles

Rabat, le 26 mars 2020.

L'APEBI a lancé un appel à projets innovants pour contribuer à la lutte contre le COVID-19.

La CNDP félicite l'APEBI et ses partenaires pour cette initiative citoyenne

L'innovation, ainsi que la créativité, des entreprises marocaines contribuent à l'effort déployé, sur le plan national et international, en vue d'enrayer la pandémie actuelle et de favoriser la meilleure gestion possible de la crise.

La rapidité des actions à mener, au service des citoyennes et citoyens, pourrait nécessiter une circulation importante de leurs données à caractère personnel. Cette circulation importante requiert célérité et protection.

Depuis le début de la crise du COVID-19, notre pays fait la preuve, jour après jour, de sa capacité à gérer l'urgence sanitaire dans un contexte de droit.

La CNDP et l'APEBI ont décidé de travailler en collaboration rapprochée pour que les projets sélectionnés dans le cadre de l'appel à projets organisé par l'APEBI, mais aussi, pour que tout projet contribuant à la mobilisation nationale pour la gestion de l'état d'urgence sanitaire voit son processus de conformité à la loi 09-08 traité de façon immédiate.

Un canal dédié à cette opération est établi pour que l'APEBI adresse à la CNDP les éléments de notifications liés aux projets sélectionnés dans le contexte évoqué.

Un accompagnement téléphonique des responsables de traitement, ainsi que par le biais des outils de connexion à distance, sera opéré, en vue d'une élaboration optimisée et rapide des dossiers de notification.

La Commission statuera, **de façon quotidienne**, sur les notifications réceptionnées.

Que Dieu préserve notre pays et ses citoyens sous l'égide de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'assiste.